

Etat: 01 septembre 2009

Histoire des juifs en Suisse

Les années fondatrices (1866–1918)

Le terme „« années fondatrices »“ s'utilise pour désigner la période de croissance économique allant des révolutions de 1848 à la grande crise boursière de 1873. C'est au cours de ces années que la bourgeoisie prit les rênes de la vie culturelle et en partie la vie politique. Pour le judaïsme suisse, le terme recouvre la période allant de l'obtention de l'égalité à la fin de la Première Guerre mondiale. Au cours de ces cinquante années, l'augmentation rapide de la population juive due à l'arrivée de coreligionnaires des pays limitrophes, puis également d'Europe orientale suscite la création de plusieurs nouvelles communautés. Le libéralisme économique et politique de la fin du XIXe siècle provoque une modification de la structure sociale de la population juive en Suisse. L'essor d'une vie juive s'accompagne aussi de réactions antisémites comme l'interdiction de l'abattage rituel.

Changement juridique et social. En comparaison internationale, l'octroi de la liberté d'établissement en Suisse, en 1866, intervient tardivement et seulement à la suite de pressions étrangères, de la part de la France, de la Hollande et des Etats-Unis en particulier. Il faut attendre 1874 pour que la liberté de culte soit inscrite dans la Constitution, à la suite d'une révision, et les juifs des deux communautés argoviennes d'Endingen et de Lengnau doivent même patienter jusqu'en 1879, pour obtenir le droit de cité. Après cette „« émancipation tardive »“, le judaïsme suisse connaît un changement rapide et profond. Des conditions d'admission libérales et une grande liberté de circulation des personnes au niveau international facilitent la migration.

Croissance démographique. La population juive en Suisse quintuple de 1850 à 1920, elle se monte à quelque 21'000 personnes cette année-là, ce qui correspond à un peu plus de 0,5% de l'ensemble de la population, soit une part assez modeste par rapport à d'autres pays. Ce pourcentage ne sera jamais dépassé jusqu'à aujourd'hui. Plusieurs nouvelles communautés juives sont fondées à la fin du XIXe et au début du XXe siècle : la Suisse en compte 25 à la fin de la Première Guerre mondiale. L'augmentation du nombre de juifs en Suisse favorise le développement d'une intense vie associative sociale, sportive et culturelle.

Urbanisation. L'égalité constitutionnelle, le développement économique vertigineux à cette période ainsi que la brusque croissance des villes ouvrent toutes sortes de nouveaux champs d'activité aux personnes juives, et entraînent un changement de la structure professionnelle de la population juive : de rurale qu'elle était, elle devient urbaine. Dès 1910, plus des deux tiers des Juifs juifs vivent dans les villes de Zurich, Bâle, Genève et Berne. Beaucoup se distinguent comme chefs d'entreprise. Des Juifs juifs participent à la création de banques privées, et prennent une part non négligeable au développement de l'industrie textile et de l'industrie horlogère, comme plus tard, à la fondation de grands magasins. Ils réussissent économiquement, accèdent à l'ascension et la reconnaissance sociales à une vitesse qui était inimaginable quelques années plus tôt. La population juive participe aussi à la vie culturelle, artistique, scientifique suisse, et parfois à la vie politique. Les sionistes profitent aussi de ces dispositions libérales, en décidant d'organiser leur premier congrès à Bâle, en 1897.

Interdiction de l'abattage et antisémitisme. L'égalité civique et l'ascension sociale des Juifs juifs suscitèrent la désapprobation d'une partie de la population suisse. Les incidents antisémites n'étaient pas rares, notamment au moment de l'étatisation des compagnies de chemin de fer en faillite. Mais aucun thème n'alourdit autant les relations entre les chrétiens et les juifs en Suisse à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, que l'initiative pour l'interdiction de l'abattage rituel, votée en 1893. Cette mesure interdisant la mise à mort des animaux destinés à la consommation par la section de la carotide prescrite par la religion juive, constituait une tentative pour limiter à nouveau la liberté religieuse de la minorité juive par le biais d'un article sur la protection des animaux. Soumise au peuple le 20 août 1893, l'interdiction de l'abattage fut approuvée à une majorité populaire nette de 191'527 voix contre 127'101, et une courte majorité cantonale de 11,5 cantons contre 10,5, contrairement à la volonté du Conseil fédéral et du Parlement. Cette initiative populaire – la première à être acceptée par le peuple –, constituait une tentative de mettre au pas de la minorité juive de la part d'une société majoritairement chrétienne. Avant la votation, un puissant courant antisémite avait déjà soufflé en Suisse, dont les effets allaient se faire sentir aussi après le tournant du siècle. Le succès de l'initiative populaire motivée par des sentiments antisémites n'épuisa pas le sujet. Dans les années qui suivirent, plusieurs cantons essayèrent par la voie légale d'étendre à la volaille l'interdiction de l'abattage, limitée jusque-là au gros bétail. En 1907, le Tribunal fédéral prononça un jugement de principe qui mit un terme à ces tentatives cantonales d'extension de l'interdiction.

Pour se défendre contre les restrictions à la liberté de culte et de religion, les communautés israélites de Suisse créèrent, en 1904, une association faïtière : la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI), qui allait assumer d'autres tâches au fil des années. À cause des difficultés d'approvisionnement pendant la Première Guerre mondiale, le Conseil fédéral accorda une autorisation provisoire d'abattage, qui se prolongea jusque dans l'après-guerre. Plusieurs organisations combattirent aussi cette autorisation provisoire, entraînant à plusieurs reprises des débordements antisémites.

L'interdiction de l'abattage n'a pas pu être levée à ce jour. La dernière tentative date de mars 2002. Le Département fédéral de l'économie publique, en accord avec la FSCI, a renoncé à modifier la loi sur la protection des animaux, dans „« l'intérêt de la paix confessionnelle »“.

Migration des Juifs juifs d'Europe orientale: depuis la fin du XIXe siècle, l'immigration de personnes juives en provenance d'Europe orientale, vint s'ajouter à celles des juifs provenant des régions limitrophes d'Alsace, du sud de Bade et du Vorarlberg. La misère et le retour des pogromes entre 1880 et 1930 poussèrent à la fuite environ 3 millions de Juifs juifs d'Europe orientale. La plupart des personnes qui prirent la fuite ou émigrèrent cherchèrent une nouvelle patrie aux Etats-Unis, une petite partie s'installa en Argentine et quelques-unes émigrèrent en Palestine. Des dizaines de milliers de juifs restèrent en Europe occidentale, parmi lesquels quelque 5'000 personnes vinrent s'établir en Suisse. Les migrants d'Europe orientale, qui avaient souvent leurs propres traditions religieuses, arrivèrent en Suisse à un moment où les Juifs juifs établis avaient trouvé une assise économique et une certaine reconnaissance sociale. Cette rencontre devait forcément susciter des tensions, car les juifs de l'Ouest voyaient l'arrivée de leurs coreligionnaires nettement moins favorisés comme une menace pour leur propre position, qui était fragile. Pendant longtemps, les juifs d'Europe orientale vécurent ainsi une sorte de „« double émigration »“. Les communautés s'engagèrent pourtant beaucoup pour les aider socialement et à fuir leur pays d'origine. En plus des immigrés juifs d'Europe orientale qui ne trouvèrent souvent qu'une patrie transitoire en Suisse, plusieurs milliers de réfugiés ainsi que des „« passants »“ d'Europe orientale, comme on les appelait, séjournèrent dans le pays au tournant du siècle. Ces deux groupes de personnes ne restaient en règle générale que quelques jours ou quelques semaines en Suisse. À cela vint s'ajouter un nombre appréciable d'étudiants juifs d'Europe orientale. Avant la Première Guerre mondiale, beaucoup d'étudiantes juives russes venaient étudier en Suisse à cause des restrictions qui leur étaient faites dans

leur pays, et grâce aux conditions d'admission libérales de la plupart des universités suisses. Les juives d'Europe orientale furent parmi les premières femmes à faire des études en Suisse.

Antisémitisme administratif. La Première Guerre mondiale entraîna une recrudescence de l'antisémitisme en Suisse, qui toucha surtout les Juifs juifs d'Europe orientale. Des marchands juifs d'Europe orientale furent la cible privilégiée de procès contre les soi-disant usuriers de la vente de denrées alimentaires. Dans la presse suisse, le ton monta contre les migrants juifs d'Europe orientale, rendus responsables de toutes sortes de problèmes sociaux.

L'antisémitisme administratif aussi, qui se manifesta dans les dispositions et les pratiques liées à la naturalisation, toucha de manière unilatérale les juifs d'Europe orientale. En 1912 et 1920, le Conseil de la ville de Zurich durcit par exemple les conditions de naturalisation pour les requérantes et les requérants juifs d'Europe orientale en prolongeant la durée de séjour requise pour pouvoir déposer une demande, ce qui ne fut pas le cas pour les candidats qui n'étaient pas des juifs d'Europe orientale. Cette pratique discriminatoire fut supprimée dans le canton de Zurich en 1936, non sans avoir été reprise à son compte tacitement dès 1926 par le Bureau fédéral des naturalisations, dépendant du Département fédéral de justice et police.

Patrick Kury, patrick.kury@hist.unibe.ch

Références

Aron Kamis-Müller, Aron: Antisemitismus in der Schweiz, 1900–1930, Zurich, 1990.

Patrick Kury, « Man akzeptierte uns nicht, man tolerierte uns ! » Ostjuden in Basel 1890–1930, Bâle, 1998.

Patrick Kury, Patrick: Über Fremde reden, Überfremdungsdiskurs und Ausgrenzung in der Schweiz 1900–1945, Zurich, 2003.

Kury, Patrick: „Man akzeptierte uns nicht, man tolerierte uns!“ Ostjuden in Basel 1890–1930, Bâle 1998.

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »